

## À l'attention de :

Pr Stéphane OUSTRIC, président du Conseil national de l'Ordre des médecins  
Dr Philippe CATHALA, délégué Général aux Affaires Européennes et Internationales.

**Objet :** Lettre au Conseil national de l'Ordre des médecins en vue de l'Assemblée générale 2026 de l'Association médicale mondiale à Rotterdam, au sujet des travailleurs de santé palestiniens détenus et arrêtés arbitrairement

À la veille de l'Assemblée générale de l'Association médicale mondiale (AMM), qui se tiendra du 7 au 10 octobre prochains, je soutiens la démarche de Médecins Sans Frontières et vous écris afin de vous demander de renforcer de toute urgence, et publiquement, l'appel en faveur de **la libération immédiate de tous les travailleurs de santé palestiniens détenus arbitrairement par les autorités israéliennes.**

Depuis le 7 octobre 2023, au moins 446 travailleurs de santé palestiniens ont été illégalement détenus par les forces israéliennes, et six d'entre eux auraient été tués alors qu'ils étaient incarcérés en Israël. **Des centaines de professionnels de santé palestiniens sont toujours détenus, pour la plupart sans inculpation.** De nombreux témoignages font état de conditions de détention inhumaines ainsi que de traitements assimilables à la torture – dont certains sont documentés. Les autorités israéliennes prennent délibérément pour cible les personnels médicaux à travers la Palestine, comme l'illustrent notamment le cas du Dr Hussam Abu Safiya, directeur de l'hôpital Kamal Adwan à Gaza, et du Dr Mazen Al-Rantisi, médecin palestinien de 71 ans originaire de Ramallah, en Cisjordanie. Cela concerne également le Dr Mohammed Hassan Ali Obeid, chirurgien orthopédiste palestinien respecté de 43 ans qui travaille de longue date avec Médecins Sans frontières, et qui est détenu en Israël en vertu de la « Loi relative aux combattants illégaux » depuis plus de 600 jours, sans avoir été inculpé.

La pratique israélienne consistant à détenir arbitrairement et à torturer et maltraiter des personnels médicaux palestiniens en Israël s'inscrit dans une démarche systématique, qui vise à démanteler la capacité des Palestiniens à fournir des soins. Cela se manifeste notamment par la destruction du système de santé de Gaza par Israël, ainsi que par l'affaiblissement critique des services de santé en Cisjordanie, sous l'effet de contraintes financières, d'obstructions, de pénuries de personnel et de restrictions de mouvement. Cette situation témoigne du mépris manifeste et flagrant d'Israël pour la vie des Palestiniens.

L'année dernière, les membres de l'Association médicale mondiale ont collectivement adopté une résolution appelant le gouvernement israélien à respecter les Conventions de Genève et les autres instruments applicables du droit international humanitaire, et

plus particulièrement à « *procéder à la libération immédiate et inconditionnelle de tout personnel de santé détenu arbitrairement* », ainsi qu'à « *faciliter l'accès des enquêteurs indépendants et veiller à ce que toutes les personnes responsables d'actes criminels rendent des comptes au regard du droit international* ».

Un an plus tard, tandis que l'attention et la pression internationales se sont progressivement relâchées avec l'illusion d'un cessez-le-feu, les détenus pour lesquels vous aviez pris position sont toujours incarcérés sans inculpation ; coupés de tout contact avec leurs familles et privés de l'assistance, de la protection et de la dignité dues à chaque être humain. Dans ce contexte, l'Assemblée de l'Association médicale mondiale doit réaffirmer les appels formulés dans la résolution de l'année dernière et **prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre**, tout en veillant à ce que **toutes les associations membres utilisent à leur tour leur voix pour demander activement et de manière constante la libération des travailleurs de santé palestiniens**, et pour garantir, d'ici là, leur accès à des soins médicaux adéquats et à des conditions de détention dignes.

La Palestine est devenue le symbole des violations persistantes du droit international humanitaire. Comme nous le rappellent malheureusement les dix années écoulées depuis l'adoption de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations unies, la mission médicale est loin d'être protégée et respectée dans les conflits qui sévissent aujourd'hui à travers le monde. **Il est impératif que l'Association médicale mondiale continue de joindre sa voix à celles qui appellent les États à respecter et à renforcer la protection des soins médicaux dans les conflits armés.**

En tant que médecin, j'appelle le Conseil national de l'Ordre des médecins à soutenir la mise en œuvre de ces mesures indispensables, à faire pression sur les instances compétentes, sur les autres associations médicales membres de l'AMM et sur les autorités politiques françaises afin qu'elles prennent des mesures concrètes – notamment en demandant aux responsables politiques de prendre des engagements en faveur de la protection des soins de santé et du respect du droit international humanitaire. L'AMM doit appeler les instances compétentes à mener rapidement des **enquêtes transparentes et impartiales sur les attaques visant les services de santé à Gaza et en Cisjordanie.**

En tant que défenseur des normes éthiques de la médecine, je compte sur vous pour réaffirmer votre engagement et votre mobilisation continus à un moment où l'ensemble du système de santé palestinien est dévasté, où une partie de son personnel de santé est progressivement décimée, et où les conditions de détention des travailleurs de santé détenus arbitrairement par Israël sont abjectes, inhumaines et illégales.

Je vous remercie vivement de l'attention portée à cette question. Je vous prie d'agréer l'expression de ma très haute considération.